



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
**ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H30**  
**SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-172

**OBJET :** Motion du conseil du territoire pour une politique concertée contre la pollution liée au trafic routier à l'échelle de la métropole du Grand Paris

Membres en exercice	90
Présents titulaires	72
Représentés	15
Absents	3

Votants	87
Abstention	5
Suffrages exprimés	82
Pour	78
Contre	4

**Présents :** Dominique ADENOT ; Caroline ADOMO ; Sophie AMAR ; Clémence AVOGNON ZONO ; Patrick BEAUDOUIN ; Jean-Philippe BEGAT ; Jacques Alain BENISTI ; Eric BENSOUSSAN ; Sylvain BERRIOS ; Jean-Luc CADEDDU ; Adrien CAILLEREZ ; Chantal CANALES ; Olivier CAPITANIO ; Chrysis CAPORAL ; Agnès CARPENTIER ; Pierre CARTIGNY ; Nicole CERCLEY ; Sabine CHABOT ; Brigitte CHAMBRE-MARTIN ; Michèle CHARBONNEL ; Sylvie CHARDIN ; Stéphane CHAULIEU ; Nicolas CLODONG ; François COCQ ; Thierry COUSIN ; Florence CROCHETON ; Isabelle DALLEAU ; Alain DEGRASSAT ; Pierre-Michel DELECROIX ; Carole DRAI ; Sylvain DROUVILLE ; Monique FACCHINI ; Christian FAUTRE ; Delphine FENASSE ; Benoît GAILHAC ; René GAILLARD ; Brigitte GAUVAIN ; Hervé GICQUEL ; Jean-Jacques GRESSIER ; Jean-Jacques GUIGNARD ; Delphine HERBERT ; Florence HOUDOT ; Laurent JEANNE ; Sengul KARACA ; Nassim LACHELACHE ; Laurent LAFON ; Dominique LE BIDEAU ; Patrick LE GUILLOU ; Pierre LEBEAU ; Charlotte LIBERT-ALBANEL ; Robin LOUVIGNÉ ; Anne-Marie MAFFRE-SABATIER ; Marie-Hélène MAGNE ; Jacques JP MARTIN ; Pascale MARTINEAU ; Michel OUDINET ; Gilles PANNETIER ; Mary-France PARRAIN ; Jean-Jacques PASTERNAK ; Alain PAVIE ; Henri PETTENI ; Régis PIO ; Christine RASETTI ; Yoann RISPAL ; Germain ROESCH ; Christel ROYER ; Christine RYNINE ; Igor SEMO ; Jean-Pierre SPILBAUER ; Annie TRICOCHÉ ; Jacqueline VISCARDI ; Valérie ZELIOLI.

**Représentés :** Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU ; Christian CAMBON représenté par Igor SEMO ; Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT ; Philippe CIPRIANO représenté par Agnès CARPENTIER ; Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER ; Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE ; Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Dominique ADENOT ; Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO ; Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD ; Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE ; Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON ; Vincent PINEL représenté par Isabelle DALLEAU ; Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN ; Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE ; Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

**Absents :** Catherine CHETARD ; Virginie TOLLARD ;

Accusé de réception en préfecture  
094200057941-20160926-16-172-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016

# CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

**OBJET :** Motion du conseil du territoire pour une politique concertée contre la pollution liée au trafic routier à l'échelle de la métropole du Grand Paris

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

**CONSIDERANT** que la ville de Paris a élaboré un projet d'aménagement des berges de Seine rive droite qui consiste à interdire à la circulation la voie Georges Pompidou parcourant le quai bas de la rive droite entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV,

**CONSIDERANT** le vœu du Conseil de territoire du 11 juillet qui énonçait son opposition à la réalisation de ce projet et demandait au Préfet de Police et à la Maire de Paris :

- de surseoir à la décision de fermeture des voies sur berges,
- la réalisation d'études complémentaires et indépendantes tenant compte des impacts sur la circulation, sur la pollution de l'eau et de l'air sur l'ensemble des territoires concernés,
- une planification coordonnées et concertées de ce projet avec le plan de déploiement de transport en Ile-de-France.

**CONSIDERANT** l'avis défavorable du commissaire enquêteur, en date du 08 aout dernier estimant notamment que le périmètre de l'enquête publique était insuffisant,

**CONSIDERANT** que, malgré cela, le Préfet de police de la Ville de Paris a pris la décision d'accorder une période d'expérimentation de 6 mois sous réserve de la suspension des autres projets de voirie pouvant impacter la circulation aux abords des berges, le maintien d'un accès permanent pour les services d'intervention et de secours et un suivi rigoureux des impacts de pollution et de circulation,

**DELIBERE,**

**ADOPTE** la motion suivante :

Le conseil de territoire tient à réaffirmer sa demande de suspension de ce projet, décidé de manière unilatérale par la Ville de Paris.

Les élus du territoire conscients de l'urgence climatique, refusent que l'amélioration de la qualité de l'air des parisiens se fasse au détriment des habitants du territoire Paris Est Marne & Bois et plus généralement de l'ensemble des franciliens. Le report de trafic routier des quais, estimé à 45 000 véhicules jours vers les axes périphériques que sont le boulevard périphérique et l'autoroute A86, conduira vraisemblablement à une détérioration de la qualité de l'air en périphérie. Cela fait partie des mesures complémentaires de l'impact sur l'air que nous demandons.

La réduction de la circulation automobile en Ile de France est un objectif commun vers lequel nous devons tendre. Cependant, l'utilisation de la voiture pour bon nombre de franciliens n'est pas un choix, la banlieue n'étant pas dotée d'un réseau de bus aussi dense et du maillage extraordinaire du métro parisien qui compte une station environ tous les 500 mètres.

L'arrivée de la ligne Grand Paris Express contribuera à une amélioration de la desserte des transports collectifs en banlieue. Dans l'attente, la voiture reste malheureusement pour beaucoup de franciliens le moyen de transport le plus approprié.

Accusé de réception en préfecture  
094-2006794-20160926-172-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016

Il est d'ailleurs à noter que, pendant les cinq années à venir, nos villes vont être confrontées à des chantiers d'ampleur exceptionnelle, qui entraîneront des restrictions de circulation importantes (ligne Grand Paris Express 15, gares de Champigny-sur-Marne et de Saint-Maur des fossés, réaménagement du Pont de Nogent,...).

L'étude d'impact sur la circulation devra aussi tenir compte des projets ayant des impacts sur l'ensemble du réseau viaire francilien.

La décision du Préfet de police de la Ville de Paris est d'ailleurs surprenante puisqu'elle est conditionnée à la suspension des autres projets de voirie pouvant impacter la circulation aux abords des berges. L'impact réel du projet sur la circulation sera donc minimisé.

La fermeture des voies sur berges est un projet à vocation touristique et de loisirs. Cela ne doit pas contribuer détériorer la qualité de vie des actifs franciliens.

Ainsi, on ne peut que se féliciter de l'accroissement de la fréquentation des transports collectifs et de la diminution de la circulation automobile, conséquence due en partie à la politique de la ville de Paris en matière de transport. Cependant, cela masque la réalité de la vie quotidienne qui ne transparaît pas dans les statistiques auquel les banlieusards sont confrontés, telle que :

- la saturation bien connue des lignes A et B du RER devenu une bétailière humaine aux heures de pointe,
- l'augmentation croissante du temps de parcours entre domicile-travail avec le stress quotidien qu'il entraîne pour nos concitoyens et les problèmes auxquels nous, élus du territoire, sommes confrontés pour adapter les plages horaires d'ouvertures des centres de loisirs et des crèches le temps d'attendre les parents coincés dans les transports ou les embouteillages.

Enfin en termes d'aménagement urbain, le territoire ParisEstMarne&Bois est, tout comme Paris, bordé par la Seine et la Marne. Les Charentonnais, les Mauritiens rêvent eux aussi de gommer l'autoroute A4 pour se réapproprier les berges de Seine. L'ACTEP a d'ailleurs réalisé une étude afin de requalifier l'autoroute A4 en boulevard urbain. Il paraît irresponsable, en tant qu'élus, d'imaginer sa réalisation sans en évaluer au préalable les conséquences et prendre les mesures compensatoires qui s'imposent.

C'est pourquoi, nous réaffirmons que la lutte contre la pollution atmosphérique ne peut être traitée de manière indépendante. La circulation automobile, la pollution, les transports et l'aménagement sont des variables indissociables.

De même qu'une ville aussi importante soit elle, ne peut décider de manière unilatérale un projet ayant des impacts sur la vie de l'ensemble des métropolitains à une époque où la logique métropolitaine est enclenchée.

Notre rôle d'élus est de contribuer au développement harmonieux de la Métropole bien au-delà des limites administratives dans l'intérêt de tous les métropolitains.

Nous réaffirmons donc la nécessité de :

- sursoir à la réalisation de ce projet dans l'attente d'études complémentaires de son impact sur la qualité de l'air, la circulation, l'accès aux moyens de secours,
- étendre l'étude d'impact sur un périmètre élargi au territoire de la Métropole du Grand Paris,
- classer la voie Georges Pompidou en route à grande circulation,
- mettre en place par la Métropole du Grand Paris un projet métropolitain d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction de tous types de pollution en parallèle d'un projet de développement de transports collectifs et de la gestion du fret en collaboration avec le Conseil régional,
- établir un débat permanent entre Paris et les territoires riverains, le STIF et la Région pour établir sans attendre la réouverture des nouvelles lignes de bus propositions du 201 vers la porte Dorée,
- prolonger la ligne de Métro n°15.

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160926-16-172-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016

Ampliation de la présente motion sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Police de Paris,
- Madame le Maire de Paris,
- Le Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche
- La Présidente du Conseil régional et du S.T.I.F.,
- Le Président de la Métropole du Grand Paris
- Les Présidents des 11 territoires de la Métropole du Grand Paris.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160926-16-172-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016